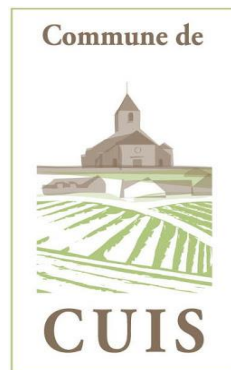


L'Écho des Musettes

Juillet 2023 n° 30

www.cuis.fr



Le mot du Maire

L'actualité de notre village

Démarches administratives

**Compte-rendu des
conseils municipaux**

Rubrique passion

La seconde vie de

l'ancienne coopérative vinicole



EDITO :

Madame, Monsieur,

La guerre sévit malheureusement toujours en Europe et l'inflation avec son cortège d'augmentations des prix qui nous frappe de plein fouet tant pour le coût de notre alimentation que pour celui de l'énergie.

Notre commune, pour pallier aux conséquences de ces surcoûts, poursuit son plan de réduction des consommations énergétiques : après les restrictions de chauffage des bâtiments communaux cet hiver, nous avons programmé l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin et nous allons faire procéder au remplacement, dès cette année, de la moitié des luminaires par une nouvelle version led, dès confirmation des subventions. D'autres mesures d'économie d'énergie sont toujours en cours d'étude.

Les travaux de voiries déjà engagés et qui devaient être finalisés au printemps ont pris un peu de retard car la modification des réseaux (électrique et télécom), piloté par le SIEM (Syndicat intercommunal d'énergies de la Marne), est plus lente que prévue mais je ne désespère pas de voir la fin de ces travaux avant les vendanges.

En parallèle pour l'entretien de nos espaces enherbés, nous continuons d'avoir recours à une entreprise extérieure et nous avons créé un poste de vacataire, qui est pourvu pour les travaux de fauchage au tracteur, mais malheureusement pour l'instant pour les travaux de tonte et entretiens divers, nous sommes toujours en recherche d'une personne pour la saison printemps/été. Je tiens à nouveau à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui participent à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Notre fête patronale reprend doucement des couleurs malgré la défection de dernière minute de certaines animations ; le comité des fêtes a également programmé un rendez-vous convivial et festif pour la soirée du 13 juillet.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une agréable période estivale.

Le Maire, Patrick BUFFRY

Etat civil

Décès

Lydie GAILLARD épouse THIEBAUD, décédée le 04 janvier 2023

Mariage

Nicolas GRAUSS et Anna CASANOVA, le 27 mai 2023

Naissance

Achille LAGACHE LUC, né le 20 avril 2023

Mairie

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux horaires ci-dessous :

Tél : 03 26 59 78 60

Email : mairie.cuis@wanadoo.fr

| | Sans rendez-vous |
|----------|-----------------------------------|
| Lundi | 10 h 00-12 h 30/ 13 h 30- 17 h 30 |
| Mardi | 10 h 00 – 12 h 30 |
| Jeudi | 10 h 00 – 12 h 30 |
| Vendredi | 10 h 00 – 12 h 30 |

Le secrétariat de mairie sera fermé pour les congés d'été du
lundi 7 août 2023 au vendredi 25 août 2023 inclus

Nouveaux arrivants

Bienvenu(e)s dans notre village !

N'hésitez pas à aller à la rencontre de vos voisins !

Passez à la mairie pour toutes vos préoccupations !

Visitez le site « cuis.fr » !

Faites-vous connaître !

Recensement militaire



Dans le mois qui suit leurs 16 ans, les jeunes gens (fille et garçon) de la commune de Cuis doivent se faire recenser afin d'être convoqués à leur journée d'appel et de préparation à la défense.

Se présenter en mairie avec la carte nationale d'identité et le livret de famille des parents.

Ce document est exigé pour le passage de tout examen et du permis de conduire.

Opération tranquillité vacances



Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou d'août, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Un formulaire est disponible en mairie.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Aide de la commune au transport scolaire

La commune participe au financement du transport des collégiens à hauteur de 30 % du coût de l'abonnement soit 24.60 €. Pour se faire rembourser, il suffit d'apporter en mairie le justificatif de l'inscription et du paiement au transport scolaire ainsi qu'un RIB.

NB : la commune ne participe pas au transport des lycéens.

Renouvellement des pièces d'identité



Actuellement, les délais de demande d'une carte nationale d'identité (CNI) ou d'un passeport sont rallongés :

- 2 à 3 semaines pour les passeports,
- 4 à 6 semaines pour les CNI,

A partir du rendez-vous en mairie.

Rappel : Les cartes nationales d'identité et les passeports se font à Epernay, Tours sur Marne, ou Vertus ...

N'oubliez pas ces délais lors de vos voyages, prévoyez !

Résumé du conseil municipal du 23 janvier 2023

- ➔ Mise à disposition par le GFA Gimonnet de 25m² à la commune, à l'intersection devant la salle des fêtes, afin de permettre aux véhicules de tourner plus facilement. La chaussée sera refaite en enrobé après pose de bordures et de barrières.
- ➔ Devant les bennes à verre, les bordures vont être remplacées par un rampant de manière à ce que les véhicules puissent se stationner plus facilement.
- ➔ Acceptation du devis pour la taille de la haie rue du Général Leclerc et sur le parking de la rue Jean Mermoz
- ➔ Au vue de l'augmentation du cout de l'énergie, la commune va procéder au changement de 20 lampadaires en led. Une demande de devis est prévue. L'état subventionne ces changements.
- ➔ Travaux cimetièrè : acceptation du devis pour création d'une allée en cailloux afin de faciliter l'accès au columbarium.
- ➔ L'employé communal Mr Lardenois est toujours en arrêt maladie. La commune va réfléchir pour trouver un remplaçant ou un auto-entrepreneur pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts.

Résumé du conseil municipal du 1^{er} mars 2023

- ➔ Sur les 200 luminaires que compte la commune, il est décidé de changer 50 lampadaires par an, pour mettre des led, moins énergivores. Si l'investissement semble important, il permet de diminuer les consommations d'énergie, tout en participant à la transition énergétique de notre pays
- ➔ Grange dit de Monsieur Brébant : le carrefour étant dangereux, il est décidé que la commune l'achète et en démolisse une partie. Le reste sera revendu à d'autres acquéreurs.
- ➔ Cotisation de 0,40€/habitant auprès de l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (AIMAA)
- ➔ Réflexion sur le changement du mode de chauffage de la mairie, au vue de l'augmentation par 5,6 du prix du gaz.
- ➔ Il est proposé de renouveler la capture des chats errants pour les stériliser afin de diminuer leur prolifération.

Résumé du conseil municipal du 3 avril 2023

* Approbation des comptes 2022 dressés par le receveur municipal.

* Vote du budget primitif 2023

*Tarif concessions cimetièrè (inchangé) :

Concession simple : 200 € Concession double : 445 € Columbarium : 200 €

*Tarifs salle des fêtes :

| | Week-end | Journée | ½ journée |
|------------|--------------------|---------|-----------|
| Habitants | 260 + 80 chauffage | 155 | 115 |
| Extérieurs | pas de location | 200 | 150 |

NB : une caution éligible au moment de la location sera demandée (1000€).

*Vote des taux d'impositions 2023 (identiques à 2022) :

Taxes foncières sur les propriétés bâties : 34,14%

Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 21,78%

Taxes d'habitation sur les résidences secondaires : 22,90%

Budget communal pour l'année 2023

| | Recettes en € | Dépenses en € |
|----------------|---------------|----------------|
| Fonctionnement | 537 369 | Idem ci-contre |
| Investissement | 337 048 | " |
| TOTAL = | 874 417 | " |

Sources des **recettes de fonctionnement** :

1) Impôts et taxes pour 282 683€

Taxe d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti = 257 821€

Attribution de compensation de l'intercommunalité = 17 862€

Taxe additionnelle aux droits de mutation = 7 000€

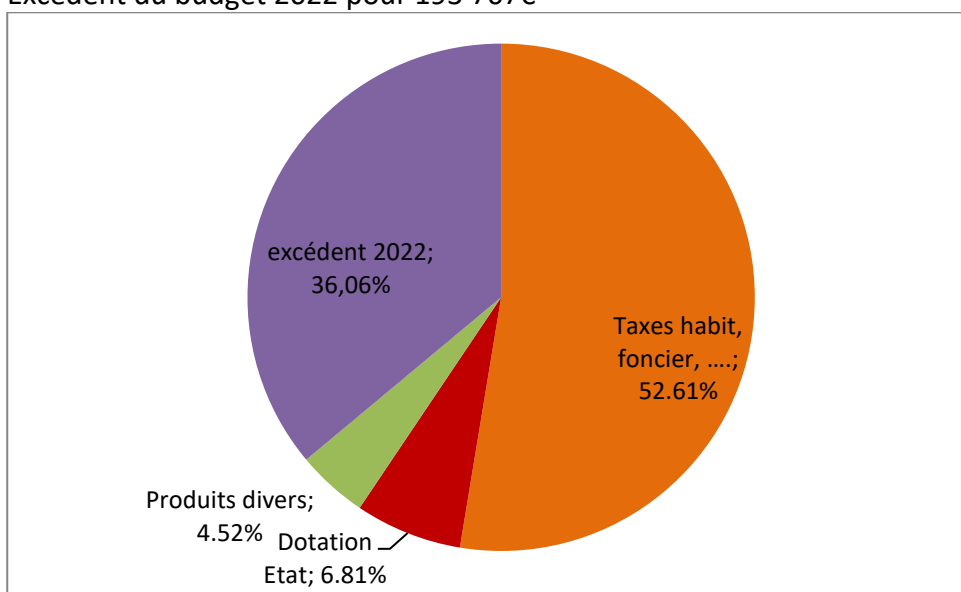
2) Dotations de l'Etat pour 36 618€

(dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, compensation au titre des exonérations des taxes foncières)

3) Produits divers pour 24 301€

(vente de récolte, revenu d'immeubles et location salle, droits de chasse, redevance Orange, produits divers)

4) Excédent du budget 2022 pour 193 767€



Ces ressources sont affectées aux dépenses suivantes :

1) Les charges à caractère général pour 164 011€

Il s'agit de l'électricité, gaz (50 000€ d'énergie), eau, carburant, fournitures (d'entretien, de voirie, administratives), entretien des espaces verts (45 661€), de bâtiments (7 000€), de voies et réseaux (18 500€), annonces + repas des anciens + illuminations Noël (4 000€), véhicules, assurances, maintenance, frais postaux, téléphone, ...

2) Les charges de personnel pour 108 000€ (salaires et charges)

Rappelons que la commune emploie un agent communal à temps complet, une secrétaire de mairie et un agent territorial à temps partiel.

3) Autres charges de gestion courante pour 71 950€

Il s'agit des frais des écoles reversés à Cramant (50 000€), d'indemnités aux élus (12 000€), de subventions aux associations pour 4 850€ (dont comité des fêtes 3 500€, familles rurales 900€, les amis des écoles 400€)

4) Intérêt d'emprunt pour 2 801€

5) Atténuation de produits et charges exceptionnelles pour 42 880 € dont :

FNGIR (dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la commune est perdante et doit verser 28 880€), fonds de péréquation intercommunales 12 000€, reversement de la totalité des produits issus de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) 2 000€

6) Charges exceptionnelles pour 500€

7) Virement en section investissement de l'excédent, pour 147 226€

Sources des **recettes d'investissement** :

1) Virement du budget fonctionnement pour 147 226€

2) Excédents de fonctionnement capitalisés : 147 226€

3) Etat et établissements régionaux : 32595€

4) Fond de compensation pour la TVA : 10 000€

Ces ressources sont affectées aux travaux suivants :

- réfection de voirie : 34 000€
- Remboursement d'emprunt contracté pour les travaux de voirie pour 38 651€
- déficit d'investissement ultérieur reporté : 109 945€
- autres immobilisations corporelles : 112 002€
- achat autre terrain : 3 168€
- subvention d'organismes publics divers : 2 000€

Résumé du conseil municipal du 4 mai 2023

- ➔ Mise en place d'un emploi de vacataire pour réaliser certains travaux d'entretien d'été comme le passage de l'épareuse au bord des routes.
- ➔ Eclairage public : installation des horloges astronomiques permettant depuis fin avril une extinction de l'éclairage public entre 24h et 5h du matin

Résumé du conseil municipal du 9 juin 2023

- ➔ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
- ➔ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- ➔ Approbation de la recherche d'un vacataire pour les travaux de tonte, élagage et débroussaillage
- ➔ Il est prévu un curage du bassin dit « la piscine » et la pose d'un tuyau pour éviter une stagnation de l'eau



Bibliothèque

La bibliothèque est fermée depuis le 24 juin.

Elle ouvrira en septembre le samedi après-midi.

Des cours ou du soutien informatique vous sont proposés.

Des bénévoles accueilleront avec plaisir les personnes intéressées.

Vous pouvez venir avec votre propre ordinateur ou utiliser le matériel mis à disposition.

Régulièrement, des joueurs font des parties de triomino, chromino ou tarot alors n'hésitez pas à les rejoindre.

La date et les heures d'ouverture vous seront communiquées par affichage à la mairie, par la distribution dans vos boîtes à lettres de petits billets et aussi par internet (*cuis.fr*) et Civox.

Nous remercions les donateurs mais nous ne pouvons plus recevoir d'autres livres car les étagères en sont pleines !

Site Internet

Depuis trois ans maintenant, la commune propose un site internet (*cuis.fr*).

Plus de **20 400 visiteurs** ont consulté ces pages (en date du 28/06/2023) !

Le succès de ce site n'est plus à démontrer.

Des mises à jour régulières y sont effectuées.

Pour toute animation, information provenant de particuliers, d'associations ou de professionnels,

adresser un mail à : thierryfaupin51@gmail.com.



CiVox

INDISPENSABLE !

Toute l'actualité de votre village en temps réel.

Par le biais de l'application *CiVox* la mairie vous informe des dernières actualités (transport, démarches administratives, manifestations sportives ou culturelles...)

Des services de signalement.

Signalez un problème via l'application (nom de la rue, photo, commentaires)

Une application gratuite téléchargeable sur votre mobile.

A utiliser sans modération !



Voyager dans les îles !

Le 10 juin, à la salle des fêtes, Mme Catherine Grellet organisait une petite fête musicale.

Le public conquis, pris au jeu, chantait au son des instruments de musique.

Encore une très bonne soirée conviviale à Cuis !

Merci encore à Catherine et sa troupe !



Vente de pain au village !

Depuis quelques mois vous entendez régulièrement une voiture klaxonner.

C'est la Maison Grella qui vend le pain à domicile !

maisongrella@bbox.fr / Facebook : boulangerie maison grella



Les jours de distribution du pain ont changé.

La vente directe (sans commande !) a lieu tous les jours **sauf le vendredi**.

Entre 20 et 30 baguettes sont vendues ainsi quotidiennement dans notre village.

Mme Grella apprécie les gens de Cuis pour leur gentillesse.

Les personnes âgées sont particulièrement satisfaites de cette vente.

Pour les commandes particulières (pâtisseries, pains particuliers, grosse quantité ...), vous pouvez téléphoner au 03 26 55 31 04 ou 06 15 55 40 08.

La Maison Grella distribue aussi le pain dans d'autres villages (Morangis, Monthelon, Chavot, Courcourt).

Vous pouvez retrouver la boulangère au marché St Thibault à Epernay le samedi.

Le coin des lecteurs

Livres disponibles à la bibliothèque de Cuis

Voici les vacances qui arrivent à grands pas !!!

Afin de donner envie à vos enfants de venir faire un saut à la bibliothèque j'ai sélectionné quelques ouvrages qui sauront les ravir et les divertir

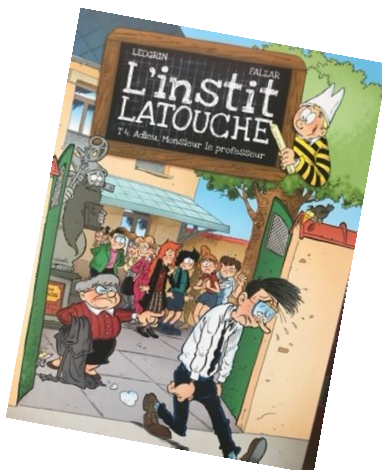
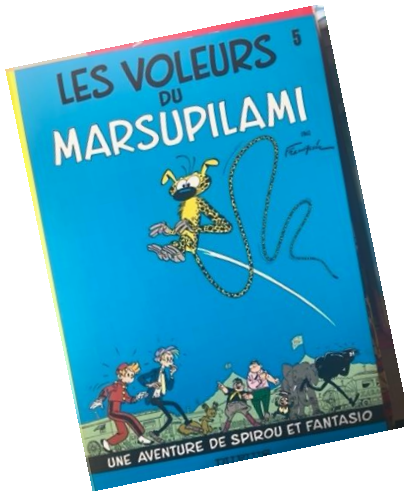
Commençons par les petits, les albums sont nombreux en voici quelques-uns



Les plus grands pourront lire sans limite les **Cabanes Magiques**



Pour les plus grands nous disposons aussi d'une belle collection de Bandes Dessinées



Alors à vos livres, bonne lecture et passez de bonnes vacances

Fêtes et Cérémonies

8 Mai 2023

Cette année, les enfants de l'école Cuis-Cramant se sont réunis à Cuis, le lundi 8 mai 2023, afin de chanter la Marseillaise sous la direction de leur maître Yann Bonnier.

« En ce jour de commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945, notre président Emmanuel Macron a visité l'ancienne cellule de Jean Moulin, à la prison de Montluc, une ville où le héros de la Résistance avait mis en place le bureau d'information et de propagande, et où il avait travaillé au rapprochement des mouvements de la zone libre. Jean Moulin est devenu l'emblème d'une certaine idée de la République. »

À Lyon (Rhône), il n'y aura vécu que 18 mois. Il arrive en zone sud en janvier 1942, missionné par le général de Gaulle, pour unifier les trois grands mouvements de la résistance. Rapidement, son adresse à Peyrache (Drôme) n'est plus sûre. Il loue un appartement au 2 place Raspail, sous le nom de Joseph Marchand, artiste décorateur. L'immeuble a deux accès. Dans tous les lieux qu'il fréquente, il faut s'assurer qu'une échappatoire est possible. De planque en planque, il a vécu comme un homme traqué. Le restaurant lyonnais Le Garet est un lieu de rendez-vous. En juillet 1942, Daniel Cordier vient remettre des documents à Rex, alias Jean Moulin. Il se livre sans fard, et est recruté comme secrétaire. Il va gérer courrier, liaisons radio, et ne connaîtra qu'après-guerre la véritable identité de son patron. "C'est un homme qui était toujours sur le qui-vive", décrit Daniel Cordier. Sept résistants seront par la suite embarqués. La Gestapo fait main basse sur la tête de la Résistance intérieure française, mais ignore l'identité de son chef. Les prisonniers sont incarcérés à Montluc, Jean Moulin est affecté à la cellule 130. Pendant plusieurs jours, il est atrocement torturé par Klaus Barbie, dans les caves de la Gestapo. Il meurt le 8 juillet 1943, dans le train qui le déporte en Allemagne. Il n'a livré aucun secret. »



18 février

Peu de participants pour la reprise du carnaval mais les enfants présents ont mis de l'ambiance tout au long du parcours. Lâchés de confettis et coups de sifflets ont animés les rues du village. Ils se sont ensuite rendus à la bibliothèque pour apprécier les crêpes préparées par Laurence et Véronique. Merci aux personnes qui sont venues nous aider pour le goûter et le verre de l'amitié offert aux parents.



2 avril

Malgré deux ans d'absence, suite à la situation sanitaire, notre Bébés Broc a de nouveau été couronnée de succès. Merci aux exposants qui ont proposé des vêtements et du matériel de qualité. Merci aux visiteurs de s'être déplacés même si le temps n'était pas clément. Merci à la municipalité pour la mise à disposition de la salle.



Retrouvez-nous sur Facebook « Familles Rurales Cuis »

Une **icône** (du grec *εικόνα eikona*, « image »), est une représentation de personnages saints dans la tradition chrétienne. L'icône possède un sens théologique profond, qui la différencie de l'image pieuse.

Une icône répond à des règles fixées par la tradition, par exemple : le sujet est un personnage de la Bible, il faut respecter les proportions du corps humain et la signification des couleurs.

Jusqu'à nos jours, ces normes se sont perpétuées, assurant l'étonnante continuité de cet art.

Gérard A., à travers sa ferveur et sa gentillesse, a bien voulu ouvrir sa porte et son cœur pour nous faire découvrir cet art.

Pensionnaire dans un collège privé, à l'âge de douze ans, Gérard découvrit une icône du Christ. La beauté de cette œuvre le subjuga. Cette découverte le marqua profondément, et l'incita, beaucoup plus tard, à entrer en formation pour en écrire lui-même.

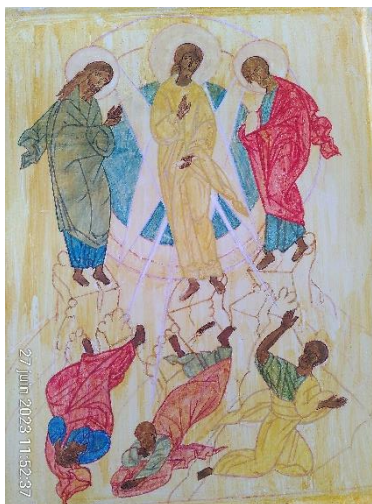
Une icône ne se peint pas, elle s'écrit. C'est une prière, un chemin spirituel. Le temps nécessaire à sa réalisation ne compte pas, de nombreuses corrections ou modifications sont nécessaires. L'apprenti iconographe cherche à devenir l'intermédiaire qui permettra à d'autres d'entrer en contact avec le monde de Dieu. Une icône n'est jamais signée. L'œuvre ne sera terminée que si, et seulement si, le résultat lui semble correct.

L'icône s'écrit sur une planche en bois. L'essence la plus souvent utilisée est le tilleul, pour ses qualités de souplesse et d'homogénéité. La planche peut être creusée pour constituer un cadre. Le bois est encollé et recouvert d'un tissu, puis un enduit est appliqué au pinceau (environ une douzaine de couches), avec un temps de séchage entre chaque couche. L'enduit est composé de Blanc de Meudon, de colle de peau de lapin, et d'un peu d'huile de lin, et chauffé doucement au bain-marie. L'ensemble est poncé pour obtenir un aspect totalement lisse.

Le dessin est travaillé minutieusement sur calque, avant de le reporter sur la planche.

Ci-contre, début du travail

pour une Transfiguration.



La dorure, à la feuille d'or, vient éclairer l'icône. Elle est utilisée pour les nimbes (auréoles), qui signifient la sainteté acquise, et aussi, parfois, pour le fond de l'icône.

Les couleurs sont composées avec différents pigments en poudre, d'origine naturelle (terres), ou synthétisée par chimie. Ils sont mouillés avec de la mixtion, préparée dans une pipette (mélange de jaune d'œuf, de vinaigre, et d'eau), puis dilués avec un peu d'eau.

Le travail commence par les teintes les plus sombres, on passe de l'ombre à la lumière. Le projet est de représenter des corps ressuscités, donc étrangers à notre monde.

Doucement, en de nombreuses couches de glacis (couches très fines et transparentes), se font les éclaircissements, avec des teintes progressivement plus claires.

L'idée est de donner du relief, de la profondeur à une surface plane, avec une perspective inversée où le point de fuite vient à la rencontre du spectateur.

L'icône est destinée à être une interface entre le monde matériel et le monde de Dieu. La prière faite devant une icône s'adresse, non pas à l'image, mais à la personne qui est représentée.

On peut aussi la regarder simplement comme une œuvre d'art.

A chacune, à chacun de se déterminer librement.



Vierge Hodigitria,
celle qui montre le chemin.



La seconde vie de l'ancienne coopérative vinicole

La coopérative vinicole de Cuis a été créée en 1945. Elle a compté jusqu'à 90 adhérents cultivant 45 hectares de vignes. Elle a créé sa propre marque *Champagne De Blémond*. C'est en 2018 que ses activités ont officiellement cessé puis la coopérative a été dissoute et les bâtiments mis en vente.



La famille Fournier, installée depuis plusieurs générations dans la Vallée de la Marne, plus exactement dans la Vallée du Flagot à Festigny, a été séduite par l'emplacement. Elle a saisi l'opportunité de développer son outil de travail d'artisan vigneron et a racheté les bâtiments et ses installations, dont les 3 pressoirs (2 pressoirs traditionnels et un pneumatique).



L'histoire du Champagne Fournier remonte aux années 1930 avec les premières acquisitions de vignes à Festigny.

Aujourd'hui, la famille Fournier, quatrième et cinquième générations (Les parents Thierry et Murielle, leurs enfants Julien et Maxime), exploite des

parcelles de vignes sur 11 communes de la Vallée de la Marne.



CHAMPAGNE
THIERRY FOURNIER

De gros travaux de rénovation du site de Cuis, nécessaires aux projets de la famille Fournier, ont débuté en 2021 et sont aujourd'hui finalisés.

Si les caves voûtées ainsi que les deux pressoirs traditionnels sont conservés (le pressoir pneumatique est mis en vente), les bâtiments ont été totalement repensés pour optimiser l'exploitation, la production et le stockage du vin. L'accueil du public a depuis toujours été privilégié par les Fournier. Aussi, le site correspond bien à leurs attentes. Cela a permis de réaliser un salon panoramique, donnant sur les vignes et Épernay ainsi que sur la salle de pressurage.





La structure est prête pour les vendanges 2023.

Les Fournier, parents et enfants, travaillent la main dans la main. Mais Julien est récemment devenu Cuitat à part entière puisqu'il réside désormais sur le site de Cuis.



Julien et sa famille fourmillent de projets tant au niveau de l'évolution des pratiques viticoles plus respectueuses de l'environnement (travail du sol, que de pratiques œnologiques, élevage en fûts de chêne...). Il recherche une démarche de valorisation du travail de vigneron, notamment en mettant en place des circuits de visite, voire des ateliers de dégustation.



Comité des fêtes

Décor dans l'abri bus

Fin janvier, un décor hivernal a succédé à l'explosion de paquets cadeaux et aux sapins de Noël.

Un tout nouveau décor sera mis en place prochainement.



Sortie cabaret

En avril, le comité des fêtes a organisé une sortie au cabaret le K à Tinquieux. Départ et retour en bus pour pouvoir profiter pleinement de la soirée. Le spectacle Musik'All à la folie a enchanté tout le monde.

Fête patronale

La veille de l'Ascension a eu lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux. Une soixantaine de lampions ont illuminé nos rues au son de la fanfare d'Ay.

Un arrêt rue Jean Moulin a permis d'apprécier un beau feu d'artifice.

Le jeudi, ce sont les BOMBOS EMIGRANTES qui ont déambulé pour aller chercher les habitants et les amener sur la place où le groupe portugais a continué à jouer pour le plus grand plaisir des spectateurs. Petits et grands ont ensuite pu profiter de la confiserie, de la pêche aux canards, du manège et bien entendu de la buvette.





La page des gourmandises

Terrine de carottes à la crème et au cumin

Pour 8 à 10 personnes

Ingrédients :

- 4 carottes - 2 pincées de cumin en poudre
 - 1 cuillerée à café de curcuma en poudre - 2 cuillerées à soupe de persil haché
 - 4 œufs - 25 cl de crème liquide - 10 g de beurre - sel et poivre
-
- ✓ Préchauffez le four à 160°C (thermostat 5-6)
 - ✓ Epluchez les carottes et coupez-les en rondelles. Faites les cuire 10 minutes dans de l'eau bouillante salée. Egouttez-les.
 - ✓ Dans un saladier, mélangez les œufs avec la crème. Assaisonnez.
 - ✓ Ajoutez-y le cumin, le curcuma et le persil. Mélangez et incorporez les carottes.
 - ✓ Beurrez un moule à cake ou une terrine de 26 centimètres et versez-y la préparation.
 - ✓ Mettez au four au bain-marie pendant 50 minutes.
 - ✓ Laissez refroidir et mettez au réfrigérateur jusqu'au moment de servir.

Cette terrine se déguste froide ou tiède, en accompagnement d'un poisson.

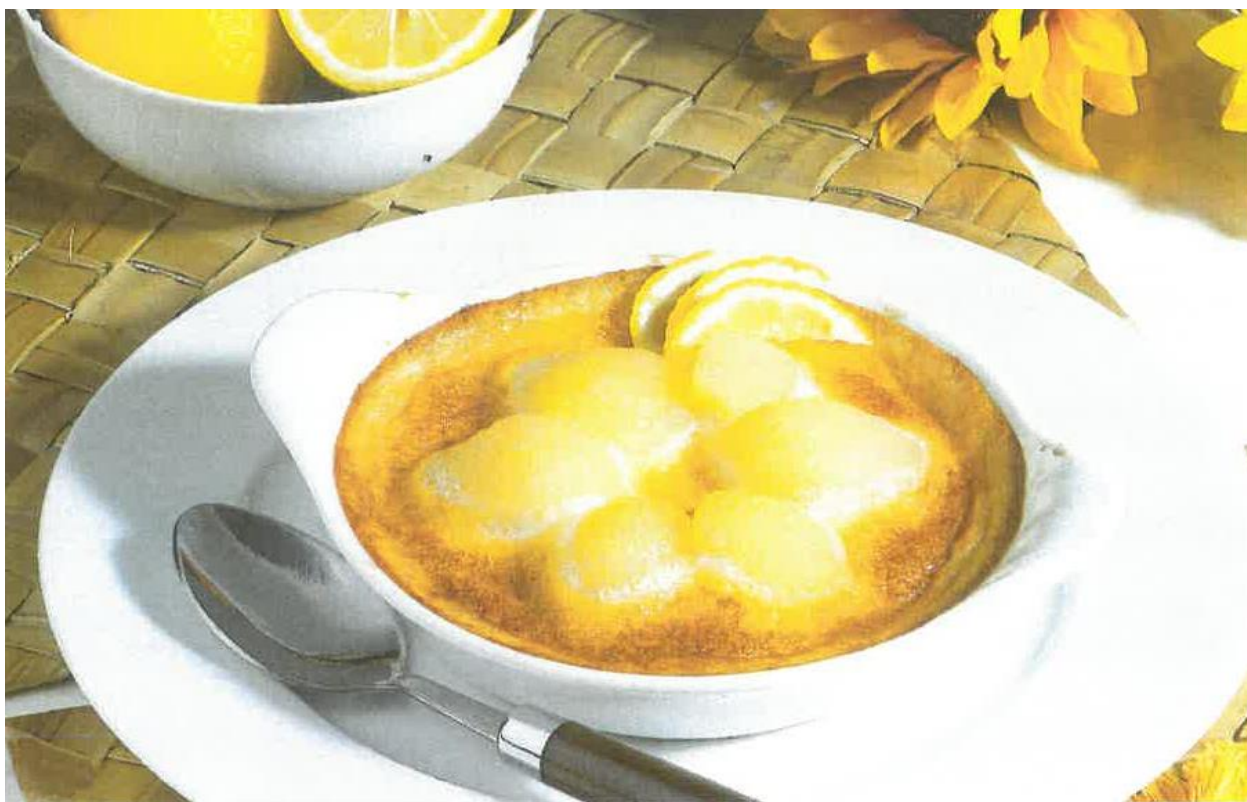


Gratin de pêches de vigne

Ingrédients :

- 3 pêches de vigne
 - 2 œufs
 - 125 g de fromage blanc
 - 1 cuillère à café de jus de citron
 - 1 cuillère à café de sucre
-
- ✓ Epluchez les pêches et coupez-les en quartiers. Placez-les dans des petits plats en rosace.
 - ✓ Faites bouillir une casserole d'eau. Pendant ce temps, mettez les jaunes d'œufs dans un saladier avec le jus de citron et le sucre.
 - ✓ Fouettez énergiquement en posant le saladier sur la casserole d'eau bouillante durant 5 minutes, jusqu'à ce que cela épaississe (cela doit former un ruban en tombant du fouet).
 - ✓ Retirer du feu et incorporez le fromage blanc. Versez sur les pêches et faites dorer au gril du four.

Petite astuce : Pour démouler facilement, trempez le cul des ramequins dans de l'eau chaude.



Voici les coloriages des enfants du précédent numéro.

Félicitation aux artistes en herbe ! Ils ont tous gagné un paquet de bonbons, à venir chercher en mairie.



Ci-dessus et ci-contre : Jade HARDOIN, 5 ans



Timéo BOURGEOIS DEPASCALIS, 5 ans

Maélys BOURGEOIS DEPASCALIS, 8 ans

Faustine LECLERT, 3 ans



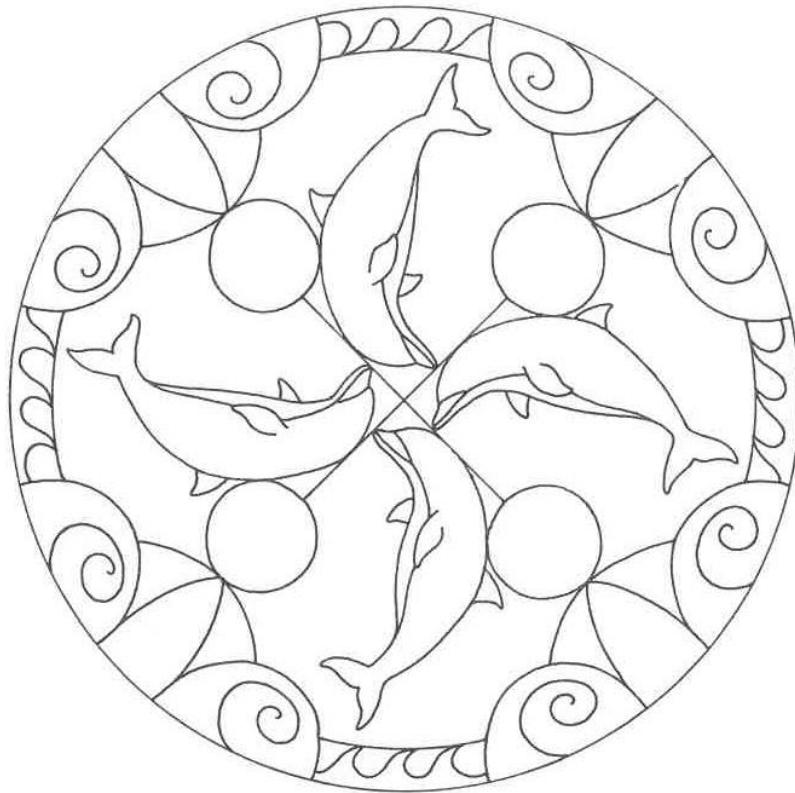
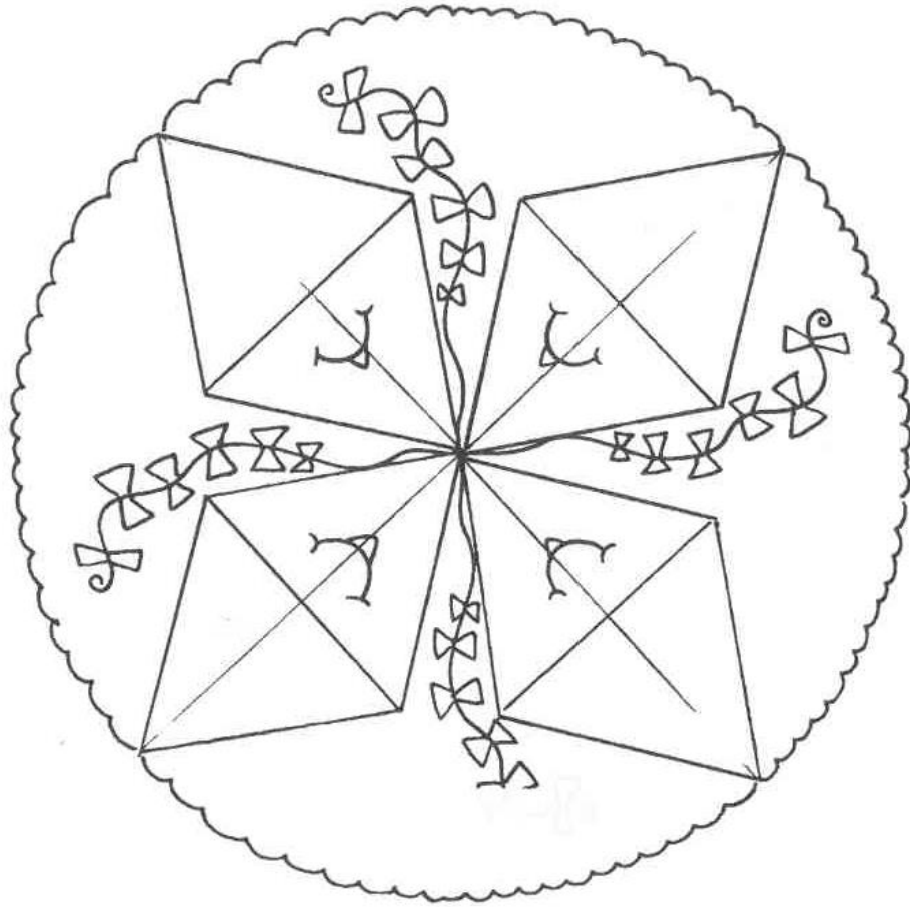
Coloriages

Dépose ton dessin à la mairie avant le 1^{er} septembre 2023. Les plus beaux coloriages seront exposés et récompensés par des friandises !



NOM :

Prénom :



NOM :

Prénom :



AGENDA

- **13 juillet** : repas, cour de la mairie
- **8 octobre** : Bébé Broc
- **14 octobre**, à la bibliothèque, après-midi GAMING
- **28 octobre** : Halloween
- **18 novembre** : soirée beaujolais
- **Décembre** : calendrier de l'avent et fête de Noël

Ont participé à la rédaction des articles :
Catherine, Christophe, Dominique, Gérard, Nathalie, Stéphanie, Thierry,
Valérie

NOUVEAUX HORAIRES*
des 3 déchèteries de l'Agglo
À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2021



MAGENTA
(Rue de la Tête à l'Âne)

PIERRY
(Avenue de New York)

VOIVREUX
(Rue de la Berle)

* Les horaires pourront être adaptés en fonction du contexte sanitaire

DÉCHETS ACCEPTÉS



ACCEPTÉS UNIQUEMENT
À PIERRY ET VOIVREUX

ACCEPTÉS UNIQUEMENT À VOIVREUX

Le réemploi et la réparation
doivent être privilégiés.

RAPPEL :

Accès gratuit et exclusivement réservé
aux résidents de l'Agglomération.

Accès interdit aux professionnels
à Pierry et Magenta. Autorisé sous
certaines conditions à Voivreux
(sauf les samedis et dimanches)



+ D'INFOS

Service Gestion et Prévention des déchets :
03 26 56 47 15
infodechets@epernay-agglo.fr
www.epernay-agglo.fr

**Du 1^{er} avril au 30 juin
et du 1^{er} septembre
au 31 octobre**

PIERRY ET VOIVREUX :

- ▶ Lundi : FERMÉES
- ▶ Mardi : 14h-18h
- ▶ Mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
9h-12h et 14h-18h
- ▶ Dimanche : 9h-12h

MAGENTA :

- ▶ Lundi : FERMÉE
- ▶ Mardi : 14h-18h
- ▶ Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
- ▶ Jeudi : FERMÉE
- ▶ Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h
- ▶ Dimanche : FERMÉE

Du 1^{er} juillet au 31 août

PIERRY ET VOIVREUX :

- ▶ Du lundi au dimanche : 8h-13h

MAGENTA :

- ▶ Lundi : 8h-13h
- ▶ Mardi : FERMÉE
- ▶ Mercredi : 8h-13h
- ▶ Jeudi : FERMÉE
- ▶ Vendredi et samedi : 8h-13h
- ▶ Dimanche : FERMÉE

**Du 1^{er} novembre
au 31 mars**

PIERRY ET VOIVREUX :

- ▶ Lundi : FERMÉES
- ▶ Mardi : 14h-17h
- ▶ Mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
9h-12h et 14h-17h
- ▶ Dimanche : 9h-12h

MAGENTA :

- ▶ Lundi : FERMÉE
- ▶ Mardi : 14h-17h
- ▶ Mercredi : 9h-12h et 14h-17h
- ▶ Jeudi : FERMÉE
- ▶ Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-17h
- ▶ Dimanche : FERMÉE